



A F U L 1

BULLETIN D'INFORMATION

L'AFUL 1 souhaite la bienvenue à tous les nouveaux arrivants et se tient à leur disposition pour tout renseignement quant au fonctionnement de notre copropriété.

Avec l'acquisition de votre maison, vous adhérez au règlement de l'AFUL 1. L'article huit de notre règlement (chapitre 2 - page 30) en précise les règles.

Le conseil syndical, demande à tous les résidents de respecter ce règlement.

Le site de l'AFUL 1 comporte tous les documents de références de la résidence, n'hésitez pas à le consulter : www.aful1commanderie.fr

Attention, suite à une attaque notre adresse mail a changé

Adressez nous vos questions à l'adresse suivante : contact@aful1commanderie.fr

FIBRE

- **La phase 1** : tests de tirage du pré-câblage.

Cette phase est définitivement terminée depuis le 3 septembre 2015.

Au total 351 chambres ont été ouvertes : la majorité accessibles, d'autres enterrées sous les pelouses, les haies ou des terrasses.

10 interventions de génie civil ont été nécessaires et qui ont concerné la rue de Bures, la rue de Charnay, la Place Philippe Lebel, la rue de Cressac, la Place de Molay, le Boulevard des Templiers.

Un grand merci à tous les propriétaires/locataires pour leur accueil.

- **La phase 2** : tirage de la fibre et mise en place des boitiers de raccordement.

Cette phase qui débutera début octobre, ne concernera que les propriétaires/locataires qui ont des chambres dans leur jardin.

Un planning sera établi avec les Sté Orange et Sade télécom pour déterminer le passage de la fibre et la mise en place des boitiers dans notre résidence.

A cet effet, il sera demandé à l'ensemble des propriétaires/locataires concernés d'être présents car le matériel utilisé ne permet pas de passer au travers des haies ni de les sauter.

Attention : tout arrêt du chantier provoqué par la non présence des propriétaires/locataires entrainera la facturation de 100€ qui leur sera refacturé par l'AFUL.

Nous vous remercions par avance pour votre aide et votre accueil.

Planning prévisionnel :

Du 28/09 au 16/10, Croisades et Montmorency

Du 19/10 au 06/11, Paulhac, Ph Le Bel, Coulanges et Clairvaux

Du 09/11 au 04/12, Bures, Charnay, Ph Le Bel, Coulanges et Molay

Du 07/12 au 01/01, Blanquefort, Beaumes, Acre et Jabrun

Du 04/01 au 29/01, Laon et Cressac

Février 2016, animation commerciale Orange et abonnement possible

ESPACES VERTS

- Si vous constatez des dégradations dans les espaces verts ou des travaux d'utilité générale à effectuer, merci de nous donner les informations par mail à : contact@aful1commanderie.fr
- Nous demandons aux propriétaires des maisons dont les jardins jouxtent le boulevard des Templiers ou un passage commun (derrière ou sur le coté), de bien vouloir tailler en hauteur et en largeur leurs haies afin de laisser le libre passage des piétons et des jardiniers en particulier pour l'entretien des parties communes. Les propriétaires veilleront à couper les ronces et autres épineux qui peuvent blesser les passants et les jardiniers. Bien entendu les ramassages des coupes devront être effectués par les propriétaires car cette opération n'est pas à la charge des jardiniers.
- Conformément à la « Charte de bon voisinage » éditée par la mairie, les sacs de déchets verts ne doivent être sortis que le dimanche soir afin d'éviter qu'ils ne demeurent sur les trottoirs ou les espaces verts tout le week-end, ou plus. De même, les poubelles ne doivent être sorties que la veille au soir ou le matin du ramassage. Cette règle s'applique aussi aux encombrants.
- Conformément à notre cahier des charges, nous rappelons que les séparations entre les pavillons doivent être de « haies vives » et non de divers claustras, ces derniers ne pouvant être installés **qu'à l'intérieur des jardins privatifs**.
- Il est rappelé aux résidents qu'il est strictement **interdit** de planter des végétaux sur les parties communes. Toutes les plantations effectuées sur les parties communes, derrière les haies privatives seront systématiquement retirées par les jardiniers à la demande du bureau de l'AFUL 1.
- Les horaires de travail des jardiniers sont définis par leur contrat de travail. Ils sont habituellement : de **08h00 à 16h00**. Ces horaires respectent l'arrêté du Maire d'Elancourt portant réglementation sur les travaux de bricolage et de voisinage (n° 20080122 du 06/05/2008). Pour mémoire, cet arrêté rappelle que les professionnels sont autorisés à effectuer des travaux en plein air de 07h00 à 20h00 les jours ouvrables et de 08h00 à 19h00 le samedi. Comme pour les particuliers les travaux bruyants sont interdits les dimanches et jours fériés.
- Comme rappelé dans la Charte du bon voisinage, conformément à l'arrêté précité du 06/05/2008 les travaux réalisés par les particuliers sont autorisés les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 et les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.

TELEVISION

- Pour tout problème sur notre réseau, merci de contacter Monsieur Perrot au 06.44.78.73.65 ou par mail à : contact@aful1commanderie.fr
Nous vous rappelons que notre contrat d'entretien ne prévoit pas d'intervention le week-end.

AIRE DE JEUX

- Une partie du sable de l'aire de jeux a été remplacée par un sol souple en respect des nouvelles normes et les jeux ont été remis en état.

VITESSE

- Les règles du code de la route s'appliquent dans toute notre résidence. N'oubliez pas que la vitesse est limitée à **30 Km/h** dans toute la résidence et qu'il est interdit de dépasser. Redoublez de prudence près des maisons, places... d'où peuvent surgir à tout moment des enfants. Merci aussi de respecter les divers sens obligatoires et les marquages au sol interdisant le stationnement. Pensez à le rappeler régulièrement à vos divers visiteurs.

STATIONNEMENT

- Par respect pour la collectivité, nous vous demandons d'utiliser au mieux vos garages, sous-sols et emplacements devant ceux-ci, sur vos allées carrossables, afin de libérer des places de parking.

RAPPEL :

DANS TOUTE LA RESIDENCE, IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE STATIONNER SUR LES PARTIES COMMUNES : PELOUSES, TROTTOIRS ET AUTRES EMPLACEMENTS SIGNALES, Y COMPRIS SUR LE BOULEVARD DES TEMPLIERS (les véhicules en stationnement gênant ou dangereux pourront être verbalisés et enlevés par les services de Police).

ENTRETIEN CANALISATIONS

- Nous vous rappelons que pour tout problème d'engorgement de vos canalisations vous devez prendre contact avec M KOLODZIEJ qui effectuera les démarches nécessaires avec SANITRA, la société qui effectue l'entretien de nos canalisations.

EAUX PLUVIALES

- Les propriétaires ou résidents ayant un garage en sous-sol doivent régulièrement nettoyer les canalisations d'évacuation des eaux pluviales situées au pied de la porte de garage.
- Nous rappelons à tous que les avaloirs de nos rues ne doivent en aucun cas recevoir les résidus de peinture, diluants et autres produits toxiques, cela génère des pollutions graves car les collecteurs ne sont pas reliés au « tout à l'égout », mais au réseau des eaux pluviales. N'hésitez pas à le rappeler aux ouvriers qui viennent effectuer des travaux chez vous.

EAUX USEES

- Veillez à ne jamais jeter dans vos toilettes quelques lingettes que ce soit, même si sur l'emballage il est indiqué « produit biodégradable ». Ces lingettes n'ont jamais le temps de se dégrader entre la cuvette des WC et la station d'épuration. Elles colmatent donc les canalisations et les pompes. Cela a été encore récemment le cas dans notre résidence où les techniciens ont dû déboucher une canalisation principale.
- Les canalisations d'évacuation des eaux usées (évier, lavabo, douche, baignoire, WC ...) doivent être entretenues régulièrement pour éviter tout désagrément onéreux.

COMPOSITION DU BUREAU

NOM	FONCTION	ADRESSE	TELEPHONE
M. BOUTELEUX	Président	18, rue de Laon	01 34 82 68 59 06 68 10 56 15
M. KOLODZIEJ	Vice-président Assainissement	16, rue de Charnay	01 30 51 82 33
M. DELEFOSSE	Vice-président, Espaces Verts	28, place Philippe Le Bel	07 85 93 81 61
M. COULLANDREAU	Électricité, Espace Vert	4 av de Cressac	01 30 66 01 01 06 87 39 87 13
M. PIONNIER	Trésorier & Communication	17, place d'Acre	09 52 42 61 81 06 86 34 78 20
M. BALL	Trésorier adjoint	20, rue de Paulhac	01 30 50 02 32
M. PERROT	Télévision	11, Rue de Montmorency	06 44 78 73 65
M. GODIGNON	Assurance, Adjoint TV	30, av des croisades	01 30 51 14 16 06 84 50 78 78
M. SIMON	Tennis et chantier Fibre	14, rue de Coulanges	06 33 66 45 98
M. MARIE	Secrétaire, Voirie, Aire de jeux	21, place d'Acre	06 81 77 72 97

Pour rappel, voici la « **Charte du bon voisinage** » de la ville d'Elancourt, applicable aussi bien dans notre ville, que dans notre résidence.



A adopter, conserver, partager, afficher, copier, personnaliser...



J'aime ma ville et je lui montre...

- Je dépose mes sacs-poubelles dans les locaux prévus à cet effet, jamais devant ma porte ou dans la rue. J'attends le jour de collecte pour sortir mes bacs ou mes encombrants.
- Je respecte la propreté des espaces communs comme des espaces publics et je veille à nettoyer rapidement en cas de salissure accidentelle.
- Je ne jette ni ne secoue rien par mes fenêtres. Je n'étends pas de linge à la vue des voisins. Je ramasse mes mégots de cigarette lorsque je suis fumeur.

Je fais vœu de silence...

- Je ne bricole pas le dimanche. Je ne tonds pas ma pelouse non plus. Je m'arrange pour le faire en semaine, de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h et le samedi, de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Si je dois effectuer des travaux ou fêter un événement, je préviens mes voisins et je fais mon possible pour modérer les nuisances.
- Je baisse le son de ma TV, ma radio, mon instrument de musique et je retire mes chaussures bruyantes lorsque je vis en étage.
- J'évite les éclats de voix ou les jeux d'enfants dans les parties communes ou sous les fenêtres de mon voisin.

Je suis l'ami des bêtes, mais...

- Je tiens mon animal en laisse. Chien ou chat, je ne le laisse pas divaguer et je ramasse ses déjections.
- Je m'assure que mon compagnon n'est pas une nuisance (bruit ou odeurs) pour mes voisins.
- Je ne nourris pas les animaux errants (pigeons, chats...) afin de limiter leurs nuisances.

Je roule courtois...

- Je circule lentement dans le quartier et dans les parkings communs et je ne stocke pas d'objets dangereux ou inflammables dans les garages ou sur les balcons.
- Je veille à ne gêner personne lorsque je stationne mon véhicule, donc je ne me gare ni sur les trottoirs, ni sur les places privées, handicapées ou sur les accès pompiers.

Et chaque année...

J'organise et/ou participe à la Fête des Voisins, en partenariat avec la Ville, pour créer de la convivialité !

Contacts utiles

Service environnement : 01 72 67 81 04

Police municipale : 01 30 66 44 17

Bien vivre ensemble à Elancourt, c'est l'affaire de tous.